

Le 1^{er} décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 1^{er} décembre 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2020-12-164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2020-12-165

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT
DE 159 800 \$ QUI SE RÉALISÉ LE 8 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite emprunter par billets pour un montant total de 159 800 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-01	159 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2015-01, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1) les billets seront datés du 8 décembre 2020;
- 2) les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année ;
- 3) les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
- 4) les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	9 700 \$	
2022.	9 900 \$	
2023.	9 900 \$	
2024.	10 100 \$	
2025.	10 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	109 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2015-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2020-12-166

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 décembre 2020, au montant de 159 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 700 \$	0,65000 %	2021
9 900 \$	0,75000 %	2022
9 900 \$	0,95000 %	2023
10 100 \$	1,10000 %	2024
120 200 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,25000

Coût réel : 1,57840 %

2 - CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA

9 700 \$	1,75980 %	2021
9 900 \$	1,75980 %	2022
9 900 \$	1,75980 %	2023
10 100 \$	1,75980 %	2024
120 200 \$	1,75980 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,75980 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 8 décembre 2020 au montant de 159 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2015-01. Ces billets sont émis au prix de 98,25000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-167

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 10.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire